



CYPC Marina de Hull

Liste de Prix pour les Membres

Année fiscale 1 Novembre au 31 Octobre

Ouverture / Fermeture 15 mai (Fête des patriotes) au 15 octobre (Action de grâces).

Notre site web: www.cypc-hullmarina.com

Frais d'inscription à la liste d'attente (non-remboursable)

(applicable aux premiers frais de quaiage) 100\$

Frais d'adhésion pour les membres (formulaire sur le site web) 1,200\$

(Non-remboursable. Payable une fois seulement selon l'article 11 des Règlements)

Le prix de base pour un quai avant taxes 61.08\$ / pied

(Les frais de quaiage sont basés sur la longueur du bateau ou du quai soit le plus long des deux).

Bateau 40 pieds et plus 3.30\$ / pied

Un frais additionnelle de \$3.30 du pied pour tout bateau \geq (égalant ou dépassant) 40 pieds.

Quais Stratégiques (B1, B2, B3, B4, B17, B18, C25, C26, D25, D26, E23) 30%

Note: Certains quais situés à des endroits stratégiques ont un frais additionnelle de 30%.

Taxes du Québec (TVQ 5% + TPS 9.975%) 14.975%

Sac de glace (blocks ou cubes) (taxes incluses) 5.00\$

Nos anciens quais (Dumarin et Radisson)

- Un quai de 20 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 25 pieds
- Un quai de 25 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 30 pieds
- Un quai de 30 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 35 pieds
- Un quai de 40 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 45 pieds

Nos nouveaux quais (Poralu)

- Un quai de 20 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 25 pieds
- Un quai de 30 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 40 pieds
(Note: pour les fins de calcul du prix de location, ces quais sont réputés être de 35 pieds).
- Un quai de 36 pieds peut accommoder un bateau jusqu'à 50 pieds
(Note: pour les fins de calcul du prix de location, ces quais sont réputés être de 40 pieds).

Note: Nos quais offrent eau potable et 20, 30 ou 50 ampères. Nous pouvons accommoder les bateaux jusqu'à 70 pieds.



Options de paiement pour Demande de renouvellement de quai:

1	2	3
Chèque ou mandat poste	Carte de crédit ou débit	Transfert électronique
Date limite: 15 septembre	Date limite: 15 mai au 15 octobre	Date limite: 1 novembre et 15 mars
<ul style="list-style-type: none">➤ Payable à Marina de Hull.➤ Remplir le formulaire de renouvellement de quai et l'envoyer à cypcmarinadehull@gmail.com➤ Deux chèques ou mandats poste reçus au plus tard le 15 septembre.➤ 500\$ – Premier chèque ou mandat poste daté le 1 novembre.➤ Solde – Deuxième chèque ou mandat poste daté le 15 mars pour la balance du compte.➤ Livrer en main-propre à la marina (paiements et formulaire de renouvellement de quai) ou➤ Poster les deux chèques ou mandats poste et le formulaire de renouvellement de quai à <i>Marina de Hull, C.P. 1004, Succ. B, Gatineau, Québec, J8X 3X5.</i>	<ul style="list-style-type: none">➤ Payable à Marina de Hull.➤ Remplir le formulaire de renouvellement de quai et l'envoyer à cypcmarinadehull@gmail.com➤ Carte de crédit ou débit.➤ Payable entre le 15 mai et le 15 octobre.➤ Le montant total (500\$ + solde) des frais de quaiage doit être payé au plus tard le 15 octobre.➤ Ce paiement est pour les frais de quaiage pour l'année suivante.	<ul style="list-style-type: none">➤ Payable à cypcmarinamarketing@gmail.com➤ Remplir le formulaire de renouvellement de quai et l'envoyer à cypcmarinadehull@gmail.com➤ 500\$ – Premier versement au plus tard le 1 novembre.➤ Solde – Deuxième versement de la balance des frais de quaiage au plus tard le 15 mars.

Note : Des frais administratifs de 100\$ ainsi que des frais d'intérêts de 1.5% par mois du montant dû s'appliqueront pour les applications incomplètes et aux membres qui paient leur facture après la date d'échéance.